

Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires

2025 DDCT 97 - Financement de 13 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 55 250 euros à 12 associations)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris s'est dotée d'un Pacte parisien pour les quartiers populaires, qui traduit l'ambition de la Ville à « faire plus, faire mieux et faire ensemble » et apporter des réponses concrètes dans chacun des 35 quartiers populaires qui ont été identifiés à partir de 12 indicateurs de vulnérabilité comme nécessitant une intervention renforcée des pouvoirs publics.

Dans le même temps, la Ville de Paris a conclu un contrat de ville avec l'État, les organismes de sécurité sociale (Caf, CNAV, CPAM), la Banque des territoires, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, France Travail, la Mission locale de Paris, l'EPEC, la Chambre de Commerces et d'Industries de Paris et La Poste. Ces partenaires s'engagent à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitantes et des habitants des quartiers politique de la ville, dont la liste est fixée par le décret ministériel n° 2023-1314 du 28 décembre 2023.

Dans ce cadre, le soutien aux actions menées par les associations constitue un axe structurant de l'action pour l'amélioration des conditions de vie des habitant.e.s des quartiers populaires. Or, un certain nombre de structures associatives bénéficie du dispositif des adultes relais pour conduire leurs actions au plus près des habitant.e.s et des territoires. Pour accompagner au mieux le travail des associations, la Ville de Paris a fait le choix de consacrer chaque année une importante enveloppe financière au cofinancement d'une partie des postes d'adultes relais. C'est un effort financier important pour notre collectivité, d'autant plus remarqué par les acteurs locaux que l'État et la Région Ile-de-France se sont désengagés d'une grande partie de leur soutien

aux emplois aidés, CUI-CAE et emplois tremplins, notamment dans les quartiers populaires.

La Ville de Paris intervient, en complément de l'État, à hauteur de 5 100€ par an, au prorata du nombre de mois réellement occupés par le salarié.

L'effort financier de la collectivité a été significativement réévalué à la hausse en 2024, passant de 4700€ à 5100€ par poste, afin de suivre l'augmentation du Salaire Minimum de Croissance (SMIC).

Les adultes relais assurent des missions de médiation sociale, éducative et culturelle contribuant à faciliter l'accès des habitant.e.s aux services et équipements publics et collectifs, à soutenir la parentalité et à favoriser l'accès aux soins et aux droits. Ils contribuent également à la politique de prévention et d'insertion engagée vis-à-vis de la jeunesse.

Ces activités de médiation consistent notamment à :

- Accueillir, écouter, exercer toute activité qui concourt au lien social dans un équipement public de proximité,
- Informer et accompagner les habitant.e.s dans leurs démarches, faciliter le dialogue entre services publics et usagers pour un meilleur accès aux droits et aux soins,
- Contribuer à améliorer ou à préserver le cadre de vie,
- Prévenir les conflits et aider à leur résolution dans la vie quotidienne, développer la médiation dans l'espace public,
- Faciliter le dialogue entre les générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises par les parents, développer l'accompagnement scolaire,
- Contribuer à renforcer la vie associative de proximité et développer la capacité d'initiative et de projet des habitant.e.s pour leur quartier.

En 2024, nous avons soutenu 118 associations pour le co-financement de 141 postes d'adultes relais pour un montant total de 709 011 euros.

Une 1^{ère} tranche de subventions a été votée au Conseil de Paris du mois d'avril pour un montant de 353 600 euros qui ont permis de soutenir 58 associations et 69 postes d'adultes relais.

Le présent projet de délibération vous propose une 2^{ème} tranche de subventions pour un montant de 55 250 euros qui viendront soutenir 12 associations et 13 postes d'adultes relais.

Pour le 10^{ème} arrondissement :

ASSOCIATION	NOMBRE DE POSTES	MONTANTS PROPOSES
REGIE DE QUARTIER – LA MAISON DU CANAL	1	5100 €
TOTAL	1	5100 €

Pour le 13^{ème} arrondissement :

ASSOCIATION	NOMBRE DE POSTES	MONTANTS PROPOSES
MOI ET MES ENFANTS	1	3 400 € <i>(Subvention 2025 de janvier à août)</i>
TOTAL	1	3 400 €

Pour le 14^{ème} arrondissement :

ASSOCIATION	NOMBRE DE POSTES	MONTANTS PROPOSES
ASSOCIATION FLORIMONT	1	3 400 € <i>(Régularisation vacance de poste d'octobre à décembre 2024 + Subvention 2025 de février à décembre)</i>
CIE BOUCHE A BOUCHE	1	5100 €
TOTAL	2	8 500 €

Pour le 18^{ème} arrondissement :

ASSOCIATION	NOMBRE DE POSTES	MONTANTS PROPOSES
ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18	1	5100 €
ACCUEIL LAGHOUAT	1	4250 € <i>(Subvention 2025 de janvier à octobre)</i>
DROIT D'URGENCE PAD 18^{ème}	1	1 700 € <i>(Subvention 2025 de janvier à avril)</i>
MA PLUME EST A VOUS	1	4 675 € <i>(Subvention 2025 de janvier à novembre)</i>
SALLE SAINT BRUNO	1	5100 €
SALLE SAINT BRUNO	1	5100 €
TOTAL	6	25 925 €

Pour le 19^{ème} arrondissement :

ASSOCIATION	NOMBRE DE POSTES	MONTANTS PROPOSES
FANATIKART	1	3 825 € <i>(Subvention 2025 de janvier à septembre)</i>
TICKET D'ENTREE	1	3 400 € <i>(Subvention 2025</i>

		<i>de janvier à août)</i>
TOTAL	2	7 225 €

Pour le 20^{ème} arrondissement :

ASSOCIATION	NOMBRE DE POSTES	MONTANTS PROPOSES
ARCHIPELIA CENTRE SOCIAL	1	5100 €
TOTAL	1	5100 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,

La Maire de Paris